

Le mardi 28 avril 2020

**Objet : Deux bonnes nouvelles pour les élus-es**

***Aux mairesses et maires, préfètes et préfets, conseillères et conseillers municipaux, de même qu'aux directrices et directeurs généraux et au personnel des municipalités et MRC membres***

Bonjour,

Après avoir eu gain de cause pour l'accès à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a continué ses démarches pour nous assurer que tous les élus-es municipaux et les pompiers volontaires aient accès au moins au montant de 2 000 \$ par mois prévu par la PCU. En effet, le plafond de 1 000 \$ par mois établi par le gouvernement fédéral faisait en sorte que les élus es et les pompiers volontaires recevant une rémunération entre 1 000 à 2 000 \$ par mois pour leur engagement dans leur communauté étaient pénalisés. Pour corriger cette situation, le président de la FQM, M. Jacques Demers, écrivait aux ministres Boulet et Laforest la lettre que vous trouverez [ICI](#).

Nous sommes heureux de vous informer que notre demande a été acceptée et que les élus-es municipaux et les pompiers volontaires sont maintenant couverts par le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) lorsque ces derniers reçoivent une rémunération mensuelle entre 1 000 \$ et 2 000 \$. Vous trouverez la lettre de confirmation du président-directeur général de Revenu Québec [ICI](#).

L'information sur le programme PIRTE est [ICI](#).

Avec cette confirmation, tous les élus-es municipaux et pompiers volontaires ayant perdu leur emploi principal et qui reçoivent une rémunération moindre de 2 000 \$ pour leur engagement ont maintenant accès à une mesure d'aide. La FQM tient à remercier le ministre Jean Boulet et les membres de son cabinet politique pour leur soutien dans ce dossier.

**Programme Compte d'urgence des entreprises canadiennes, admissibilité des entreprises détenues en totalité ou en partie par des élus-es municipaux**

Le gouvernement du Canada a lancé le programme Compte d'urgence des entreprises canadiennes pour aider à contrer les effets de la COVID-19. Ce programme, qui prévoit un prêt d'urgence de 40 000 \$, est très populaire. Or, la clause 14 C de ce programme prévoyait l'exclusion des entités appartenant à une ou à plusieurs personnes exerçant des fonctions politiques, dont les élus-es municipaux.

Jugeant cette situation injuste, le président de la FQM, M. Jacques Demers, a discuté de la question avec le ministre fédéral Pablo Rodriguez vendredi dernier. Partageant le constat de M. Demers, celui-ci s'est engagé à régler le dossier.

Ce matin, le cabinet de M. Rodriguez nous informe que sa collègue ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, M<sup>me</sup> Mary NG, apportera les corrections nécessaires au programme pour inclure les élus-es municipaux. Ainsi, toutes les entreprises appartenant en tout ou en partie à des élus-es municipaux pourront donc avoir accès à ce programme.

La FQM remercie chaleureusement le Leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable du Québec, M. Pablo Rodriguez, ainsi que les membres de son équipe rapprochée pour leur écoute et leur efficacité.